

## Association de cyclotourisme « Bleuets Mirandais »

Association n° 53794. Déclarée le 22/12/1975. J.O. du 22/01/1976. N° SIRET : 538 872 664 00015  
Contrat d'assurance Allianz/Gomis/police n° 49924439 option A et B, affiliation à la FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

## Ronde du Maïs de Clermont Pouyguillès le samedi 18 juillet 2015

Nom, prénom du participant : ..... ; je m'inscris au circuit (A ou B ou C) : ....

### Organisation et prestations

Accueil et inscriptions de 7H30 à 9H30, salle des fêtes. Trois circuits : 50 km, 83 km et 97 km.

Quelques sites touristiques : Aujan Mournède, Belloc, La chapelle de St Clamens, Labéjan, Meilhan, Miramont d'Astarac, Moncassin, Moncorneil, Noilhan, Ponsan Soubiran, Saint Arroman, (voir document en annexe)...

Gâteaux et café de bienvenue.

Inscription gratuite pour les licenciés FFCT (présentation licence 2015) et non licenciés de moins de 18 ans.

Tarif assurance pour les non licenciés FFCT : .....5 €.

Casse croûte avec ventrèche grillée à Moncassin : participation .....3 €.

Ravitaillement en boissons à Tachaires.

**Réception - vin d'honneur – pot de l'amitié, de 12H30 à 13H00 à Clermont-Pouyguillès.**

Renseignements complémentaires : Michel CHANTAL, 06 88 63 36 84, michel.chantal5@orange.fr

### Règlement

Art. 1 - Cette randonnée est soumise au règlement de la FFCT : elle est ouverte à tous les cyclotouristes.

Art. 2 - Cette randonnée n'est pas une compétition. Les participants sont libres de choisir l'heure de départ et le circuit qui leur convient le mieux. Aucun temps ni classement ne seront publiés.

Art. 3 - Les participants devront se considérer en excursion personnelle et respecter le code de la route. Les groupes, qui pourraient se former, ne doivent pas dépasser dix cyclistes et respecter un espace de sécurité entre eux.

Art. 4 - Les mineurs doivent être accompagnés d'un parent responsable ou d'un tuteur légal.

Art. 5 - Le club organisateur décline toute responsabilité, pour les dégâts matériels ou corporels dont pourraient être victimes ou auteurs, les participants ; d'où la nécessité d'être couvert par une assurance.

Art. 6 - Le club organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée.

Art. 7 - Les participants déclarent adhérer à la charte FFCT et respecter la nature et l'environnement.

Art. 8 - Le port du casque est fortement recommandé.

Art. 9 - L'inscription à la randonnée implique l'acceptation du présent règlement. Chaque participant reçoit une fiche nominative avec le règlement de la randonnée, l'itinéraire avec carte de route. Il devra présenter cette fiche aux contrôles éventuels.

### 3 Circuits « route » : parcours fléchés en bleu clair A, ou B, ou C.

(T à G = tourner à gauche ; T à D = tourner à droite)

#### Circuit A : 50 km - dénivelé positif cumulé 380 m.

Clermont-Pouyguillès, D 150 vers St Jean-Le-Comtal, T à G Labéjan, vers Miramont T à G, Idrac-Respaillès D2, Saint-Médard, Lapalu, T à G D237 Moncassin (**26 km casse-croûte**), T à D, vers Lagarde-Hachan, T à D D226 vers Viozan D2, St Ost, T à G D228 Ponsan-Soubiran, T à G vers Aujan-Mournède, D150 Clermont-Pouyguillès.

Carte A circuit 50 km Ronde 2015

#### Circuit B : 83 km - dénivelé positif cumulé 867 m.

Clermont-Pouyguillès, D 150 vers St Jean-Le-Comtal, T à G Labéjan, vers Miramont T à G, Idrac-Respaillès D2, Saint-Médard, Lapalu, T à G D237 Moncassin (**26 km casse-croûte**), T à D, vers Lagarde-Hachan, T à D D226 vers Viozan D2, St Ost, T à G D228 Ponsan-Soubiran, Montlaur-Bernet, Chélan, T à G vers Arrouède D128, T à G Cabas-Loumassès D40, Sère, Moncorneil-Grazan, Tachaires (**68 km ravitaillement « boissons »**), T à G vers D129 Seissan, T à D D104 Noilhan T à G Clermont-Pouyguillès.

Carte B circuit 80 km Ronde 2015

#### Circuit C : 97 km - dénivelé positif cumulé 1042 m.

Clermont-Pouyguillès, D 150 vers St Jean-Le-Comtal, T à G Labéjan, vers Miramont T à G, Idrac-Respaillès D2, Saint-Médard, Lapalu, T à G D237 Moncassin (**26 km casse-croûte**), T à D, vers Lagarde-Hachan, T à D D226 vers Viozan D2, St Ost, T à G D228 Ponsan-Soubiran, Montlaur-Bernet, Chélan, T à G vers Arrouède D128, Cabas-Loumassès, Manent-Montané, T à G D228 Saint-Blancard, lac de la Gimone, T à G D12 Monbardon, Gaujan, Villefranche, Simorre, T à G D129 Tachaires, (**83 km ravitaillement « boissons »**), T à G vers D129 Seissan, T à D D104 Noilhan T à G Clermont-Pouyguillès.

Carte C circuit 100 km Ronde 2015

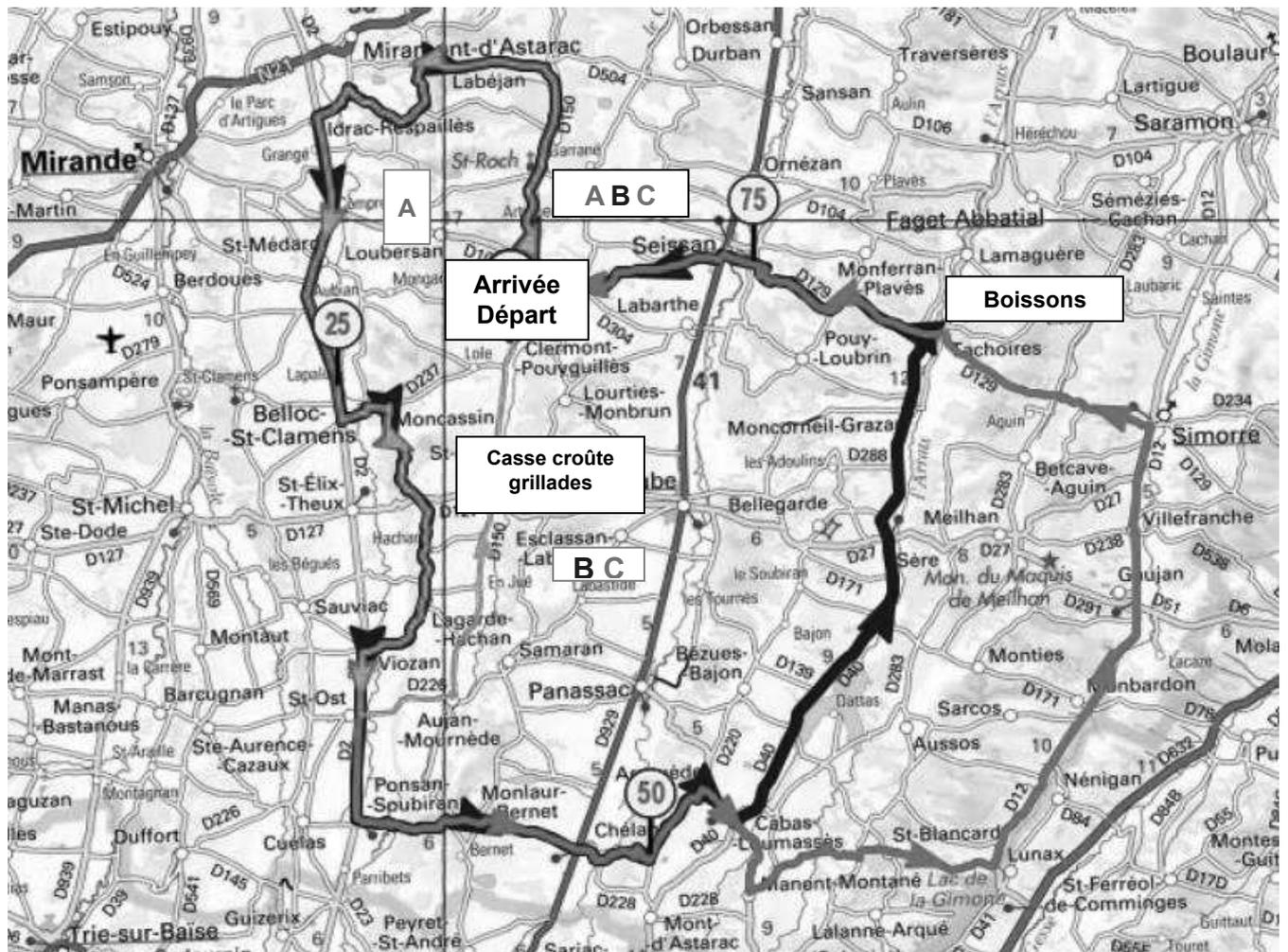
En cas d'urgence : **Pompiers : 18 ou 112 (portable) – Gendarmerie : 17**

## Plan des circuits Ronde 2015

A = 50 km (vert sur la carte)

B = 83 km (bleu sur la carte)

C = 97 km (orange sur la carte)



Ravis de vous accueillir le 18 juillet à Clermont-Pouyguillès, les cyclotouristes « Bleuets Mirandais » et la municipalité, espèrent que vous passerez une agréable journée et vous souhaitent **BONNE ROUTE !**

En cas d'urgence : Pompiers : 18 ou 112 (portable) – Gendarmerie : 17

## Association de cyclotourisme « les Bleuets Mirandais »

### Ronde du Maïs de Clermont Pouyguillès le samedi 18 juillet 2015

#### Sites touristiques

Lieux de passage	Intérêts et curiosités (d'après les sites Internet des communes, des communautés de communes, des offices de tourisme, de wikipédia, du livre « communes du département du Gers » de la Société Archéologique et Historique du Gers ... ; informations rassemblées par Bernard LAGLAINE et Michel CHANTAL)
Aujan Mournède	Eglise néogothique avec chevet à pans coupés. Un beau bénitier creusé dans un chapiteau et une statue de Ste Agathe en bois polychrome datés du XV. Au lieu-dit Oustaou, belle demeure du XVIII avec très beau pigeonnier de 1565
Belloc	Notre-Dame de Belloc fut largement remaniée au XIX et possède un mobilier intéressant dont un banc d'œuvre en bois du XV, un bénitier du XVI.
Clermont-Pouyguillès	Commune rurale, qui a été constituée en 1822 par la fusion des communes de Clermont Propre, de Clermont Devant, de Clermont Derrière, de Bascous, de Noailhan et de Pouyguillès. Son paysage de coteaux est marqué par les vallées du Cédon et du Sousson. Eglise de 1860 avec mobilier de l'époque. Vitraux dédicacés de l'atelier Gesta de Toulouse. Il existait plusieurs autres églises et de nombreux châteaux qui ont été détruits.
La chapelle de St Clamens	Cet édifice a pris la place d'un temple gallo-romain du Ve ou VIe siècle. La partie orientale date de cette époque. C'est une église romane, construite probablement dans le dernier quart du XIe siècle. La partie occidentale a été restaurée dans la seconde moitié du XVIe Un sarcophage œuvre de l'École d'Arles et datant vraisemblablement du IIIe ou IVe siècle. C'est un des plus beaux sarcophages gallo-romains connus en Gascogne. Des fonts baptismaux remarquables de caractère gothique et de forme octogonale. Dans la nef, sur le mur nord, une fresque de la crucifixion (XVI) Un cippe, superbe autel funéraire consacré à un défunt.
Labéjan	Ancien castelnau anciennement entouré de talus et de fossés. L'église datant des XV et XVI est intégrée au système de défense. Le portail gothique porte les armes des comtes d'Astarac, sous un porche XVIII. La chapelle Notre-Dame dans le cimetière actuel à 300m du castelnau semble être l'église primitive.
Meilhan	300m d'altitude, est situé à l'Ouest de la Lauze et à la limite extrême du Sud-Ouest du canton. Fondée et peuplée au 13e siècle ses co-seigneurs, l'abbé de Berdoues et le comte d'Astarac lui octroyèrent ses coutumes en 1280. Le Sire de Meilhan de la maison d'Astarac, combattait sous la bannière du Comte d'Armagnac en 1372. Près de sa limite Est, se trouve le beau monument émouvant du maquis de Meilhan, érigé en souvenir du combat de la résistance du 7 Juillet 1944. L'église St-Pierre de Meilhan bâtie au XIXe siècle, remplace l'église primitive qui était située près du cimetière actuel. Elle est orientée. Son chevet à pans coupés est soutenu par des contreforts. A l'ouest, le clocher-tour rectangulaire est muni d'un portail gothique archivolté. Au-dessus du portail, on peut voir un quatre-feuilles à jour à lobes arrondis.
Miramont d'Astarac	Le principal site archéologique est le site castral du Toucoulet. (tumulus gaulois) Du castelnau, au sommet de la colline, il ne reste qu'une tour à trois niveaux qui appartenait aux seigneurs de Rohan et était probablement la principale maison noble de la seigneurie. L'église St Gilles (XVI et XIX) possède un mobilier classé, d'une grande richesse: bénitiers, retables, crucifixion, tableau de chœur.
Moncassin	La motte du Castera. Un calvaire a remplacé la citadelle en pierre des comtes d'Astarac. L'église, citée en 1207 possède un mobilier de qualité.
Moncorneil	L'église de Moncorneil a été reconstruite en 1618. L'ensemble est peint. Le château a été reconstruit à partir de 1608. Au XIX siècle, ce petit village sans foire ni agglomération comptait 50 familles d'artisans et commerçants.
Noilhan	Église citée en 1260, Portail d'entrée sud, gothique. Mobilier de style baroque.
Ponsan Soubiran	Occupation gallo-romaine. Le château primitif détruit par les huguenots, l'actuel de style Louis XVI avec toiture à la Mansard, a été construit en 1786, style urbain très rare en Midi-Pyrénées. Le village compte encore de belles maisons en terre crue et colombages. L'église surnommée « la petite Byzance » est considérée comme un petit bijou d'architecture: chevet semi-circulaire avec deux absidioles. Les clés des croisées d'ogive de la nef sont ornées de blasons. Des colonnes à chapiteaux sculptés séparent les chapelles nord et sud. Tableau de 1880 représentant la Mise au tombeau et fresques représentant le baptême du Christ. Dans le chevet, une stalle ouvragée et deux toiles marouflées. La voûte du chœur est décorée des symboles des Évangélistes. Bénitier sculpté de marbre blanc des Pyrénées provenant d'un très beau cippe gallo-romain. Pieta d'époque gothique (XIV) en pierre polychrome. Au centre du village, vestiges d'un moulin à farine. Magnifique presbytère reconstruit en 1872 et reconverti en gîtes communaux.
Saint Arroman	L'église actuelle (XIX) est construite à l'emplacement de l'ancienne. Le chemin de ronde est bien marqué autour du château dont les restes sont encore imposants.
Saint-Clamens	Dans les champs, à quelques cinq cents mètres de la chapelle, vers le Sud, se trouvait la villa gallo-romaine de riches propriétaires terriens, les Antistii.

Seissan	La Tour est située au sud-est de l'agglomération sur une faible éminence en bordure du Gers. Le château dont elle faisait partie, appartenait à l'abbaye de Faget-Abbatial. Il a aujourd'hui entièrement disparu. C'est une tour carrée de 5,80 m de côté et de 24 m de hauteur, couverte d'un toit en tuiles et construite en pierres. Ce type de tour qui semble faire la transition entre le donjon en bois et les premières forteresses est typique du XII <sup>e</sup> siècle. Sa valeur militaire apparaît des plus médiocres. C'est une maison forte dans laquelle on se barricadait en cas de danger. La maison abbatiale du XV <sup>e</sup> siècle à encorbellement, dont le second étage est formé de colombages disposés en croix de St-André, est située au bord du Gers. L'église Notre Dame de l'Assomption (du même type que celle de Luz St-Sauveur) se trouve dans un tel état de délabrement, qu'en 1869, l'Abbé Ducassé décide de la raser et de construire à sa place l'édifice actuel. L'architecte Hippolyte Durand (bâisseur de Lourdes) dresse les plans d'une église basilique à la demande de l'Abbé Ducassé, qui parcourt la France en prêchant pour récolter des fonds. La première pierre est posée le 22 novembre 1874 mais le manque d'argent fait durer les travaux jusqu'en 1890, et oblige à supprimer la flèche du clocher. Les peintures intérieures et le chœur ne seront achevés qu'en 1930 par Jules Cazabant.
Sére	L'abbaye bénédictine détruite par les Sarrasins puis reconstruite sous Charlemagne finira par disparaître en 1570 attaquée par les huguenots. De l'église romane d'origine, il ne subsiste que le mur nord. la porte romane menant à la sacristie menait sûrement à l'abbaye. Mobilier de qualité : fragment d'auge funéraire gallo-romaine ayant servi de bénitier. Vitraux de 1921 signés St Blancat. De nombreuses maisons en terre crue et colombages.
Simorre	Bourg centre d'une région très agricole se love au creux des lignes souples de ses coteaux. L'Histoire égrène résistances et luttes, passage du Prince Noir, ravages du comte d'Astarac ou siège des Protestants, autant de faits qui se " lisent " sur le terrain : l'habitat resserré autour de l'église abbatiale fortifiée du 14 <sup>ème</sup> siècle restaurée par Viollet-le-Duc, les ruelles bordées de maisons à colombages et mirandes sont issues de ce même patrimoine. Une des plus anciennes sauvetés du Gers. Autrefois bâtie au sud-ouest sur le pendant d'une colline, la ville fut détruite par un incendie et rebâtie en 1141 près de la Gimone sur un enclos donné par les Bénédictins de Simorre. Le Père abbé, qui en était le seigneur, leur accorda des coutumes en 1268. L'Abbaye, attestée dès 817, a été construite au Vie siècle sur l'emplacement d'un ancien oratoire élevé au Ve par Saint Cerats dont le tombeau se trouve dans la chapelle de Saintes. L'abbaye fut ravagée par les Sarrasins et par les Normands. Fortifiée aux XIIe et XIVe siècles pour servir de refuge, remaniée au XIXe, l'abbatiale est unique en son genre (trésor, reliquaire, stalles...). Aujourd'hui, village avec sa vieille halle centrale, ses maisons à colombages et à encorbellements, son foirail et ses placettes ombragées qui invitent à la visite, Simorre surprend et émerveille.
St Médard	L'église date de 1881. un bel escalier en pierre permet d'accéder au clocher. Mobilier de bonne facture. Vitraux délicats et grand tableaux aux sujets rares.
St Ost	Découvertes remontant au néolithique et à l'époque gallo-romaine .Le village primitif qui s'élevait sur la rive droite fut reconstruit après une terrible peste. L'église St Faust est datable du XI ou XII. La porte à arc surbaissé, le bénitier extérieur sont des adjonctions modernes tout comme le mobilier (XVII- XVIII) : beau retable en bois peint et doré de style baroque avec toiles d'Auguste Rivière, une croix en argent (XVI).
Tachaires	Château de Laumède, gentilhommière d'époque classique avec chapelle intérieure. Eglise de style néogothique renfermant une cathèdre classée et des vitraux de belle facture.
Viozan	L'église reconstruite au XIX a une porte de style gothique tardif et une vierge à l'enfant en bois doré du XVIII.. l'emplacement du château est repérable par les fossés. Le moulin , propriété du seigneur au XVII est encore en activité.



Fédération française de cyclotourisme

# Charte des organisations de cyclotourisme : Route, VTC et VTT

Adoptée par les clubs en assemblée générale FFCT, les 5 et 6 octobre 2002 en Avignon.  
Texte actualisé par le comité directeur le 06/02/2013.



La Fédération française de cyclotourisme (FFCT) bénéficiant de la délégation ministérielle pour la pratique du cyclotourisme est habilitée à édicter les règles propres à toutes les organisations de manifestations dans les disciplines concernées (route et VTT de randonnée) et ceci quel que soit l'organisateur.

## Contexte

Le tourisme à vélo sous toutes ses formes (route, VTC et VTT) avec ses trois composantes majeures (Tourisme, Sport-santé, Culture) constitue le socle des organisations de cyclotourisme placées sous l'égide et les règlements de la Fédération française de cyclotourisme.

En se comportant comme un hôte, vis à vis de ses invités, tout organisateur assure la promotion du cyclotourisme dans le respect de l'éthique fédérale, et des valeurs intrinsèques propres à la FFCT que sont l'amitié, l'accessibilité, le désintéressement, le partage, la convivialité.

Le caractère authentique des organisations de cyclotourisme garantit la diversité des participants, de tous âges et de tous milieux sociaux.

Les manifestations de cyclotourisme, ouvertes à tous les pratiquants (licenciés et/ou non licenciés) doivent, répondre à plusieurs critères qualitatifs liés à :

- La réglementation et l'éthique,
- L'accueil et la sécurité des participants,
- Le choix des parcours et les aspects touristiques,
- Le rapport prix/prestations,
- Le respect de l'environnement,
- Les animations et visites,
- La communication et l'évaluation

## Règlementation

Toute organisation doit se conformer au règlement type des organisations de cyclotourisme en France soumises à déclaration validé par le ministère des Sports le 26 novembre 2012 après avis du ministère de l'Intérieur.

## Identification

Toutes les manifestations sont placées sous la responsabilité d'une structure de la Fédération (comité départemental, ligue) ou d'un club FFCT.

L'organisateur est clairement identifié sur les documents promotionnels, les supports électroniques, les sites web ainsi que sur les cartes de route et/ou les diplômes remis aux participants.

## Dénomination

Randonnée, rallye, concentration, brevet, Cyclo-découverte®, Cyclo-camping, Cyclo-montagnarde, Critérium du jeune cyclotouriste, sont des appellations courantes.

La dénomination de l'organisation ne comporte pas de nom de marque commerciale, de nom de personne vivante, ni celui de sportifs (coureur cycliste ou autre), de personnalités politiques, religieuses ou du spectacle et des médias.

Elle est évocatrice de tourisme, de patrimoine historique, naturel ou culturel. Toute appellation « **avec le concours de...** » est réservée aux partenaires institutionnels. Toute appellation « **sous le parrainage de...** » est proscrite.

Sont admis les noms de cyclotouristes disparus, ayant rendu des services à la Fédération française de cyclotourisme et/ou à ses structures et ceux de personnages historiques.

La terminologie « **en l'honneur de, en souvenir de** » fera l'objet d'une autorisation préalable écrite de la famille.

*Nb : ceci n'exclut pas des partenariats éventuels dans le cadre d'un contrat négocié qui, dans tous les cas, respecte l'éthique fédérale et réserve à l'organisateur la maîtrise totale et la gestion de la manifestation.*

## Caractéristiques

Les caractéristiques d'une organisation de cyclotourisme répondent à des normes de qualité :

- Un point d'accueil favorisant la rencontre et la convivialité,
- Un itinéraire judicieusement choisi pour son intérêt touristique,
- Un kilométrage exact avec le détail des routes ou des chemins et du dénivelé,
- Un descriptif du (ou des) parcours avec les curiosités et les particularités,
- Un fléchage discret en cas de besoin (le fléchage reste facultatif),
- Des horaires suffisamment larges pour permettre un bon accueil (au point de départ et à l'arrivée) et favoriser la participation des jeunes, des familles et des débutants.

## Amplitude horaire

Les délais de parcours seront calculés de façon à permettre la participation du plus grand nombre pour ne pas inciter les participants à rechercher la plus grande vitesse. Les règles ci-après sont préconisées pour l'ouverture et la fermeture tant des points d'accueil et de contrôles que de l'arrivée :

- Moyenne horaire sur route : Minimum 12 km/h - Maximum 28 km/h,
- Moyenne horaire en VTT : Minimum 6 km/h - Maximum 15 km/h.

Ces moyennes peuvent, dans certains cas, être adaptées dans le cadre d'organisations particulières (voyage itinérant, Cyclo-découverte®, brevet Audax, etc.) ou pour certains publics spécifiques (jeunes, personnes à mobilité réduite, débutants, etc.)

Dans tous les cas, des pauses sont prévues, avec une fourchette horaire suffisante, pour permettre d'assister à des animations, d'effectuer des visites, de se restaurer ou de rencontrer d'autres participants. La durée de ces arrêts, neutralisée pour le calcul des moyennes ci-dessus, est indiquée dans le règlement de l'organisation.

Nb : les participants ont droit aux mêmes égards quel que soit le délai mis à découvrir le circuit dans les plages horaires définies par l'organisateur.

## Responsabilités

L'organisateur est conscient de ses responsabilités et respecte ses obligations légales et réglementaires (déclarations aux préfetures, assurances, obligations d'information, consignes de sécurité au départ, accueil des mineurs, autorisations diverses (IGN, SACEM, ONF, domaines privés, débit de boisson, etc.)

Tout organisateur a l'obligation de souscrire une assurance pour l'ensemble des participants, licenciés et non licenciés, des bénévoles, et des infrastructures utilisées.

*Nb : les numéros d'urgence seront rappelés sur les lieux de départ, d'accueil et de contrôle, et d'arrivée :*

- 112 : N° pour tous les portables,
- 18 : Pompiers,
- 15 : Samu.

## Tarification

Les tarifs d'inscription sont en rapport avec les prestations fournies (documentation, animations, ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, etc.).

Les repas, pique-niques, souvenirs... s'ils sont proposés, le sont toujours de manière facultative.

Sur les tarifs d'inscription, une réduction (entre 2 € et 6 €) est accordée aux licenciés FFCT, sur présentation de leur licence de l'année en cours.

Cette disposition tient compte des modalités mises en place par les ligues régionales et/ou les comités départementaux de la FFCT.

La gratuité est recommandée pour les mineurs (licenciés FFCT ou non licenciés).

## Documents

Tous les documents comportent toujours le logo fédéral en première page, et respectent les statuts et règlements de la FFCT (règlement intérieur, règlement de sécurité, charte sur la publicité et les cahiers des charges propres à certaines organisations.)

- Le règlement spécifique à la manifestation et les consignes particulières seront portées à la connaissance de tous les participants par affichage sur les lieux de l'organisation ou autre moyen d'information,
- L'enregistrement des inscriptions est une disposition obligatoire. Elle permet d'identifier tous les participants, leur appartenance (club ou membre Individuel FFCT, non licencié FFCT, licencié d'une autre fédération), et de vérifier la validité de leur assurance,
- La carte de route nominative est remise à chaque participant avant le départ sur le parcours. Elle comporte le nom de la randonnée et celui de l'organisateur, la date, le nom du participant, son numéro d'inscription, le parcours choisi, les numéros d'appel d'urgence et les consignes de sécurité.

*Nb : ce document est obligatoire vis à vis de l'assurance fédérale.*

## Signalétique

La signalétique discrète mais efficace concerne l'accueil, les commodités, les circuits, les curiosités. Elle respecte les règlements en vigueur: Code de la route, Code de l'environnement, Monuments nationaux, etc.

Les banderoles FFCT, des structures ou des clubs et des institutions partenaires sont toujours en meilleure place. Celles des partenaires commerciaux n'occupent pas plus du 1/3 de la surface totale.

Un balisage discret est effectué :

- Soit avec des flèches comportant le nom de l'organisation ou de l'organisateur, complété éventuellement par le logo FFCT,

- Soit avec des flèches neutres,
- Soit avec une peinture de marquage événementielle temporaire biodégradable (petites flèches sur le côté droit de la chaussée).

*Nb : tout fléchage apposé sur des supports sera enlevé par l'organisateur dans les 24h après la fin de la manifestation.*

## Sécurité

La sécurité est une préoccupation constante des organisateurs :

- Choix des parcours, des points de rencontre,
- Utilisation de panneaux de prévention aux points nécessitant une vigilance accrue,
- Présence, si nécessaire, en des lieux bien déterminés, et à la demande des services préfectoraux, d'assistants de parcours désignés par le Président du club organisateur. Ceux-ci agissent conformément à la charte dédiée à l'assistant de parcours dont un exemplaire leur aura été préalablement remis et commenté,
- Sensibilisation des participants au respect du Code de la route (comportement, équipement du cycle, pas de priorité de passage), et au respect des autres usagers (sur route ou chemins),
- Diffusion des numéros d'urgence,
- Organisation prévisionnelle des secours (nature, accès...).

*Nb : si une partie du parcours est accomplie de nuit, un contrôle strict des éclairages et des accessoires de visibilité prévus dans le Code de la route est effectué au moment de l'inscription ou du départ.*

## Éco-responsabilité

Tout organisateur adoptera des principes visant à contrôler et limiter l'impact de sa manifestation sur l'environnement. Il sera soucieux de :

- Choisir des matériels respectueux de l'environnement pour le balisage et l'information des parcours et veiller à la qualité de leur intégration dans les paysages,
- Diminuer l'impact de l'organisation logistique sur l'environnement et gérer efficacement les ravitaillements et la distribution de l'eau,
- Instaurer du tri sélectif et des toilettes écologiques, sur le site de départ et d'arrivée, (si le lieu ne dispose pas d'équipements),
- Préserver de toute pollution sonore (Ex : sonorisation excessive) et de toute pollution visuelle (Ex : affiches agressives, points de contrôles trop près de monuments ou de sites naturels), de tout fléchage non enlevé,
- Développer une campagne de communication privilégiant l'outil Internet et s'attacher à l'utilisation de papier recyclé pour les documents promotionnels,
- Inscire la randonnée dans un programme culturel plus général en proposant des actions de sensibilisation (Ex : faune flore), des expositions (Ex : peinture, matériel anciens, musées, etc.),
- Inciter les participants à utiliser les transports en commun et tout autre mode de transports alternatifs comme le covoiturage permettant de limiter l'impact de leur déplacement sur l'environnement.
- Placer son organisation au service de la valorisation du territoire local.

*NB : tout organisateur aura toujours présent à l'esprit le respect de la nature et de l'environnement, des propriétés privées, des monuments et édifices publics et privés, des sites et itinéraires de pratique, des voies empruntées et des espaces de stationnement.*

## Communication

L'organisateur s'attachera à faire connaître les attraits de son organisation et par la même occasion fera la promotion des activités de sa structure. Une information préalable pourra être envoyée par messagerie électronique aux clubs du département et aux comités des départements voisins. Pour les manifestations importantes :

- Un premier communiqué de presse sera diffusé, en amont de la manifestation,
- Un second communiqué sera remis le jour même ou au plus tard le lendemain, aux différents médias locaux, régionaux, voire nationaux, présents ou non sur l'événement.

## Évaluation

Toute organisation ne se termine qu'après en avoir estimé l'impact réel sur les participants, l'environnement, les institutions, les médias et recueilli l'avis des bénévoles qui ont participé à sa réalisation.

- Dans le souci de progrès pour les éditions futures, il est nécessaire de dresser un bilan en analysant les différents paramètres de l'organisation,
- Un questionnaire remis aux participants peut contribuer à l'évaluation.

## Les annexes :

Soucieuse du respect de l'environnement, de la réglementation en vigueur, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers des voies empruntées et des espaces naturels, la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) édite une charte du pratiquant (route et VTT), destinée à rappeler les principes de base à suivre pour une pratique en toute sécurité.

### Annexe 1

#### Charte du pratiquant route

- J'utilise un vélo en parfait état mécanique avec un équipement conforme à la réglementation,
- Je respecte le code de la route en tous lieux en toutes circonstances,
- Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(ète),
- Je maîtrise ma vitesse et j'adapte mon comportement aux conditions de circulation,
- Je prends les dispositions pour être visible de jour et de nuit,
- J'emporte un nécessaire de réparation, une trousse de 1<sup>re</sup> urgence et une carte détaillée du parcours,
- Je respecte la nature et son environnement,
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi,
- Je choisis un parcours en rapport avec mes capacités physiques,
- Je ne prends aucun risque inutile dans les descentes,
- Je porte toujours un casque,
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident,
- J'observe les consignes des organisateurs lors d'une randonnée,
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers de la route,
- Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.

### Annexe 2

#### Charte du pratiquant VTT

- J'utilise un vélo en parfait état mécanique avec un équipement conforme à la réglementation,
- Je respecte le Code de la route en tous lieux et toutes circonstances,
- Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(ète),
- Je maîtrise ma vitesse et j'adapte mon comportement aux conditions de terrain,
- Je prends les dispositions pour être visible de jour et de nuit,
- J'emporte un nécessaire de réparation, une trousse de 1<sup>re</sup> urgence et une carte détaillée du parcours,
- Je respecte la nature et son environnement,
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi,
- Je choisis un parcours en rapport avec mes capacités physiques,
- Je ne prends aucun risque inutile dans les descentes,
- Je porte toujours un casque,
- Je connais la procédure d'appel des secours en cas d'accident,
- J'observe les consignes des organisateurs lors d'une randonnée ;
- Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité ni celle des autres usagers des chemins,
- Je maintiens un espace de sécurité avec le vététiste qui me précède,
- Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires,
- Je respecte les propriétés privées et je roule impérativement sur les sentiers ouverts au public,
- Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération,
- J'informe d'autres personnes de mon itinéraire et je ne pars jamais seul(e),
- Je m'informe des conditions météorologiques avant de partir en montagne.

## Annexe 3

### Charte de l'assistant de parcours

Les manifestations de cyclotourisme (route et VTT de randonnée) sont placées sous le régime de la **déclaration administrative** (Cf : Code du sport).

Les participants, sans exception, sont tenus de respecter le Code de la route, les arrêtés préfectoraux et/ou municipaux réglementant la circulation ainsi que les prescriptions particulières prévues par les autorités de police ou de gendarmerie.

Dans certains cas, la sécurité des participants peut être optimisée par la présence d'assistant de parcours. **Toutefois cette mesure reste exceptionnelle.**

### Prérogatives de l'assistant de parcours

- Les bénévoles (licenciés FFCT en priorité) sont désignés par le président du club organisateur de la randonnée ou du brevet de cyclotourisme pour accomplir la tâche d'assistant de parcours.
- La présence de l'assistant de parcours doit permettre aux cyclotouristes de redoubler de prudence sans pour autant déroger au respect des règles de sécurité et du Code de la route.
- Sur la voie publique, l'assistant de parcours ne dispose d'aucune habilitation pour effectuer les actions de régulation de circulation des usagers, sauf en présence d'un accident afin de protéger la ou les victimes, en attendant l'arrivée des secours.
- En aucun cas, l'assistant de parcours ne peut être assimilé à un « Signaleur » dont le rôle est de contribuer à l'encadrement et la sécurité des compétitions cyclistes soumises à autorisation.

### Rôle de l'assistant de parcours

L'Assistant de Parcours est situé en amont du point de vigilance identifié par l'organisateur, à une distance suffisante pour permettre aux cyclotouristes d'aborder ce point avec un maximum de sécurité. (Exemples : régulation au point de départ, carrefour, stop au bas d'une descente, etc.)

### Période d'activité sur site identifié

L'activité sur le site affecté à l'assistant de parcours débutera et prendra fin en accord avec le responsable de la manifestation de cyclotourisme. Un horaire précis d'intervention lui sera communiqué.

### Équipement préconisé

- 1 gilet de sécurité de haute visibilité,
- 1 téléphone portable (S'assurer de la couverture de réseau),
- Posséder le numéro de téléphone du « PC organisation », les numéros de secours et le récépissé de déclaration préfectorale.